Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 23 février 2022

Titres-restaurant : le gouvernement prolonge le plafond journalier de 38€

Alors que la dernière étude Viavoice pour Worklife* montrait qu'une majorité des restaurateurs (60%) souhaitait une prolongation du plafond journalier des titres-restaurant de 38€, Bercy vient d'annoncer aujourd'hui la prolongation de cette mesure jusqu'au 30 juin 2022. Une mesure bienvenue, mais qui devra être complétée par une régulation des commissions des titres restaurant si le gouvernement souhaite vraiment soutenir le secteur, selon le nouvel entrant Worklife.

Le paradoxe d'une mesure censée soutenir la profession

Le 10 juin 2020, le gouvernement rehaussait le plafond d'utilisation journalier des titres-restaurants de 19€ à 38€ pour soutenir les restaurateurs. Un peu moins de deux ans plus tard, les retours de la profession sont mitigés : 53% des restaurateurs disent qu'il s'agit d'une bonne mesure, 22% d'une mesure insuffisante et 25% d'une mauvaise mesure. Surtout, ils sont près de 40% à ne pas avoir voulu sa pérennisation. L'enquête Viavoice pour Worklife sur un échantillon de 1053 restaurateurs donne des éléments de réponse à cet accueil mitigé.

En réalité, ce n'est pas la mesure du gouvernement qui est remise en cause, mais bien le système actuel de commissionnement pratiqué par les principaux émetteurs de titres-restaurant : la quasi-totalité des professionnels interrogés (97%) les considère trop élevées. Ainsi, 78% des restaurateurs qui jugent la mesure inadaptée expliquent cela par le manque de rentabilité lié à ce mode de paiement et 70%

Ecrit par Echo du Mardi le 23 février 2022

considèrent que le dispositif bénéficie aux émetteurs de titres-restaurant.

Les restaurateurs sévères sur les émetteurs de titres-restaurant
Alors que plus de 4,5 millions de Français utilisent des titres-restaurants chaque jour, la plupart d'entre eux ignorent le fait que cet avantage n'est pas sans conséquence négative pour les restaurateurs. En effet, les commissions prélevées à chaque transaction par les principaux émetteurs, jusqu'à 10 fois supérieures à celles d'une carte bancaire, sont jugées "abusives". Malgré cela, 86% des restaurateurs affiliés à la Commission Nationale des Titres-Restaurant (CNTR) acceptent l'ensemble des titres-restaurant présents sur le marché. L'affiliation aux titres-restaurant est perçue comme une nécessité contrainte pour fidéliser la clientèle (48% des répondants).

Les critiques des restaurateurs envers les émetteurs de titres se déploient sur trois niveaux :

● Les commissions prélevées par les émetteurs sont perçues comme trop élevées pour la quasi-totalité d'entre eux.
● Un manque de transparence de la part des émetteurs pour 61 % des restaurateurs interrogés.
● Les paiements aux moyens de titres-restaurant ne sont pas rentables pour plus des trois-quarts des interrogés."Désolé, on ne les prend plus"

Face aux taux élevés des commissions, de plus en plus de restaurateurs refusent d'accepter les titres-restaurant. C'est la principale raison pour laquelle certains établissements, pourtant affiliés à la CNTR, n'acceptent pas ce moyen de paiement (plus des trois-quarts des répondants qui n'acceptent pas les titres-restaurants citent cette raison). Et ce chiffre risque encore d'augmenter : "Nous ne les acceptons plus car les commissions sont beaucoup trop élevées, c'est du vol", "Les commissions sont folles ! J'ai l'impression de me faire voler !", "Commissions abusives pour notre structure".
L'étude révèle par conséquent que les émetteurs sont d'abord choisis sur la base de critères matériels (montant des commissions prélevées – 67%, délais de remboursement – 47%). Ainsi, l'accueil à un nouveau modèle de titres-restaurant sans commissions est très favorable : 77 % des restaurateurs interrogés sont d'accord de n'accepter que des titres-restaurant sans commission.

**Le premier et seul à ce jour émetteur de titres-restaurant sans commissions pour le restaurateur, seuls les frais bancaires classiques comme pour toute carte bancaire d'entreprise sont à la charge des professionnels.*

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !